



Bobigny, le jeudi 8 mars 2012,

Appel de l'intersyndicale du second degré de la Seine-Saint-Denis

Près de 500 personnes représentant 40 établissements se sont retrouvées le 16 février 2012 devant les locaux de l'Inspection académique du 93 à l'appel d'une très large intersyndicale. Les personnels, réunis en assemblée générale le 16 février et le 8 mars sont conscients des points communs de leurs revendications et de la nécessité de construire une action collective pour récupérer les moyens supprimés, tous les postes, de lancer un grand plan de rattrapage pour la Seine-Saint-Denis dans l'Éducation nationale et de continuer à porter les revendications déjà énoncées le 15 décembre et le 31 janvier, en particulier le retrait des projets de décrets sur l'évaluation des enseignants.

L'intersyndicale du second degré, composée du SNES-FSU 93, du SNEP-FSU 93, de SUD-Education 93, de la CGT Educ'action 93 (premiers signataires), prend acte de la volonté des collègues d'agir pour le service public d'éducation.

Ensemble, nous exigeons l'annulation des suppressions de postes et un plan de rattrapage pour la Seine-Saint-Denis comprenant :

- la restitution des heures et des postes,
- l'ouverture des classes et sections nécessaires en collège, LGT et LP,
- la restitution des heures professionnelles dues,
- le retour aux seuils d'effectifs issus de la grève de 1998 (25 en collège non-classé, 24 en ZEP, 23 en zone sensible),
- des assistants d'éducation, des CPE, des personnels périscolaires en nombre suffisant et le réemploi de tous les personnels CUI,
- l'abandon des fusions d'établissements.

Ensemble, nous appelons :

Les établissements à voter massivement la grève le 15 mars et à manifester de l'IA au Conseil général qui, par les partenariats public-privé de construction de collèges, contribue à la privatisation partielle de l'éducation nationale.

A utiliser cette journée de grève pour populariser le mouvement auprès des autres établissements

A participer à l'assemblée générale jeudi 15 mars à 17 heures à la bourse départementale du travail de Bobigny. Nous y proposons de réfléchir aux modalités de mobilisation le 20 mars, jour du Comité technique départemental spécial qui doit entériner les suppressions de postes en Seine Saint Denis.